

CAPITALISATION DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

	Année 1952		Année 1952	
	Solde au 31 déc. 1951	Ajustement à partir du 1 ^{er} janv. 1952 d'après Loi sur revision du capital, 1952	Transactions courantes	Solde au 31 déc. 1952
Part d'intérêt*—				
Capital-actions, Canadian National Railway Company	\$ 18,000,000	\$378,518,135 (a)	—	\$ 396,518,135
Capital-actions, Trust des Ti- tres des chemins de fer Na- tionaux du Canada.....	378,518,135	378,518,135 (a)	—	—
Actions privilégiées, 4%, Cana- dian National Railway Com- pany.....	—	736,385,405 (b)	\$ 18,486,540	754,871,945
Immobilisations de l'État pour chemins de fer du gouverne- ment canadien.....	379,877,514*	—	195,270	379,682,244
État canadien—Compte des des actionnaires.....	\$ 776,395,649	\$736,385,405	\$ 18,291,270	\$1,531,072,324
Pourcentage de capitalisation	34.5%	—	—	64.75%
Capital emprunté—				
Dette consolidée.....	\$ 615,197,035	—	\$ 9,702,206	\$ 605,494,829
Prêts et débetures de l'État canadien.....	857,573,774	\$736,385,405 (b)	106,866,796	228,055,165
	\$1,472,770,809	\$736,385,405	\$ 97,164,590	\$ 833,549,994
Pourcentage de capitalisation	65.5%	—	—	35.25%
Capitalisation totale.....	\$2,249,166,458	—	\$115,455,860	\$2,364,622,318

*Sauf actions de filiales détenues par le public—\$4,516,490.

Note:—(a) Le capital-actions du trust des titres, autrefois détenu par l'État, a été transféré à la Canadian National Railway Company en retour d'un montant égal de capital-actions de la Compagnie nationale.

(b) Les actions privilégiées à 4% ont une valeur au pair de un dollar chacune sur lesquelles un dividende non cumulatif peut être payé de temps à autre en autant que les recettes d'une année seront suffisantes pour rencontrer ce dividende. Le montant émis en vertu de l'ajustement autorisé par la Loi sur la revision du capital et pour lequel un montant équivalent en prêts a été annulé égale 50% du capital emprunté au 31 décembre 1951.

FINANCE

ANNÉE 1952

Part d'intérêt—			
Actions privilégiées 4% de la Canadian National Railway Company achetées par l'État.....		\$ 18,486,540	
Immobilisations de l'État pour chemins de fer du gouvernement canadien.....		195,270	\$ 18,291,270
Capital emprunté—			
Dette consolidée—rapatriements:—			
Trusts du matériel—paiements en séries.....		\$ 9,560,000	
Registered Instalment Notes du Newfoundland Railway, 2½%.....		142,206	9,702,206
Prêts et débetures de l'État:—			
Dépenses d'ordre capital et fonds de roulement.....		\$ 94,586,864	
Amortissement de la dette.....		12,279,932	106,866,796
Augmentation nette du capital emprunté.....			\$ 97,164,590
Augmentation totale de la capitalisation.....			\$115,455,860

Les actions privilégiées 4% achetées par l'État ont été émises en vertu de la Loi sur la revision du capital des chemins de fer Nationaux du Canada, 1952. La Loi prévoit que pour chacune des années allant de 1952 à 1960 inclusivement, le gouvernement achètera, à la valeur au pair de un dollar chacune, des actions ayant une valeur totale au pair égale à 3% des recettes brutes du réseau national. Au 31 décembre 1952, des actions ont été émises pour les recettes des onze mois terminés le 30 novembre. Les montants résultant de la vente de ces actions ont été utilisés pour des additions et des améliorations comprises dans les dépenses d'ordre capital inscrites au budget de 1952.